



Business Use Case schémas XML

e-dec v. 4.0 et e-dec Receipt v. 3.0

version 0.3 / 29.03.2016, destinée aux utilisateurs externes

Table des matières

1	Contexte	3
2	Description des différents domaines concernés	3
2.1	Nouveaux blocs d'adresse utilisés à l'exportation vers un dépôt franc sous douane	3
2.1.1	Adaptations nécessaires dans le schéma XML	3
2.1.2	Marchandises et envois concernés	3
2.1.3	Réglementations applicables à la déclaration en douane	3
2.1.4	Règles de plausibilité	4
2.1.4.1	Nouveautés	5
2.1.5	Documents PDF et e-dec Web	6
2.1.5.1	Documents PDF	6
2.1.5.2	E-dec Web	6
2.1.6	Dispositions et directives particulières	6
2.2	Nouveau bloc d'adresse pour destinataire agréé	6
2.2.1	Adaptations nécessaires dans le schéma XML	7
2.2.2	Marchandises et envois concernés	7
2.2.3	Réglementations applicables à la déclaration en douane	7
2.2.4	Règles de plausibilité	7
2.2.4.1	Nouveautés	8
2.2.4.1	e-dec easy.....	8
2.2.5	Documents PDF et e-dec Web	9
2.2.5.1	Documents PDF	9
2.2.5.2	E-dec Web	9
2.3	Adaptations relatives au perfectionnement et à la réparation.....	9
2.3.1	Adaptations nécessaires dans le schéma XML	9
2.3.2	Adaptation des données fixes.....	10
2.3.3	Marchandises et envois concernés	10
2.3.4	Réglementations applicables à la déclaration en douane	10
2.3.5	Règles de plausibilité	11
2.3.5.1	Importation	11
2.3.5.2	Exportation	17
2.3.5.3	E-dec Easy.....	20
2.3.6	Documents PDF et e-dec Web	22
2.3.6.1	Documents PDF	22
2.3.6.2	E-dec Web	22
2.3.7	Attribution des codes de taxation.....	23

2.3.8	Dispositions particulières.....	23
2.3.8.1	Mappage de la version 3.x vers la version 4.0 pendant la phase de transition.	23
2.4	Autres adaptations	24
2.4.1	Genre de revers tabac.....	24
2.4.2	Numéro de groupage	24
2.4.3	Numéro de déclarant.....	24
2.4.4	Adresses	24
3	Adaptations dans edecResponse	25
3.1	Statut 211.....	25
3.1.1	Résultat de sélection	25
3.1.2	Information relative au transit	25
4	Date de modification des règles de plausibilité.....	26
4.1	Adaptations partielles.....	28
5	Traduction des nouveaux champs	28
6	Adaptation de la décision de taxation (edecReceipt response v. 3.0).....	28

1 Contexte

Le présent cas d'utilisation métier (business use case) décrit les exigences techniques liées aux adaptations introduites dans la déclaration en douane e-dec sur la base du nouveau schéma XML 4.0.

Remarque: une liste de nouveaux champs disponibles en allemand, français et italien figure au chiffre 5.

2 Description des différents domaines concernés

2.1 Nouveaux blocs d'adresse utilisés à l'exportation vers un dépôt franc sous douane

En tenant compte du contexte politico-économique actuel, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné, en 2014, les activités de l'AFD dans le domaine des dépôts francs sous douane et des entrepôts douaniers ouverts. Il a émis des recommandations dans le cadre de cet examen.

Les nouveaux blocs d'adresse <Acquéreur> et <Entrepositaire> qui ont été introduits dans la version 4.0 du schéma XML e-dec permettent à l'AFD de se conformer à une mesure mentionnée dans le rapport portant sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le CDF en ce qui concerne les dépôts francs sous douane et les entrepôts douaniers ouverts.

A l'avenir, l'AFD pourra ainsi...

...vérifier les droits de propriété concernant les marchandises qui sont placées sous le régime de l'exportation et doivent ensuite être entreposées dans un dépôt franc sous douane ou un entrepôt douanier ouvert;

...garantir la présence d'un «fil rouge» permettant de faire le lien entre le régime de l'exportation et l'entreposage.

Remarque: les dispositions concernant le NCTS sont mentionnées au chiffre 2.1.6.

2.1.1 Adaptations nécessaires dans le schéma XML

La déclaration en douane d'exportation e-dec est complétée par les blocs d'adresse suivants:

- Acquéreur
- Entrepositaire

2.1.2 Marchandises et envois concernés

Les nouveaux blocs d'adresse sont utilisés lorsque des marchandises en libre pratique sont exportées vers un entrepôt douanier. Dans un tel cas, la personne assujettie à l'obligation de déclarer doit présenter une déclaration en douane d'exportation complète et contraignante.

L'insertion de la valeur <Entrepôt douanier> dans le champ <Identification de l'entrepôt> permettra à l'avenir d'effectuer une distinction entre les exportations vers un dépôt franc sous douane ou un entrepôt douanier ouvert et les exportations traditionnelles.

2.1.3 Réglementations applicables à la déclaration en douane

Il doit être possible d'effectuer une distinction systématique, dans la déclaration en douane d'exportation, entre les exportations vers un dépôt franc sous douane ou un entrepôt douanier ouvert et les exportations traditionnelles.

En cas d'exportation vers un dépôt franc sous douane ou un entrepôt douanier ouvert, il faut que le siège ou le domicile de l'acquéreur des marchandises se trouve à l'étranger.

Il convient de garantir la présence d'un fil rouge permettant de faire le lien entre le régime de l'exportation et l'entreposage.

2.1.4 Règles de plausibilité

Afin que les règles mentionnées au chiffre 2.1.3 puissent être respectées, les règles de plausibilité suivantes doivent être mises en œuvre dans e-dec Export.

Les dates d'activation sont définies au chiffre 4.

2.1.4.1 Nouveautés

N°	Catégorie de règle	Description	Texte d'erreur
E213	Other header Check	SI <Identification de l'entrepôt> = entrepôt douanier (WarehouseCoded Code 1) ALORS les blocs d'adresse <Acquéreur> et <Entrepositaire> doivent être complétés SINON erreur	En cas d'exportation vers un entrepôt douanier, l'acquéreur et l'entrepoteur des marchandises doivent être déclarés.
E214	Other header Check	SI <Identification de l'entrepôt> != entrepôt douanier (WarehouseCoded Code 1) OU <Identification de l'entrepôt> n'est pas mentionnée dans la déclaration en douane ALORS les blocs d'adresse <Acquéreur> et <Entrepositaire> ne peuvent pas être utilisés SINON erreur	L'acquéreur et l'entrepoteur ne peuvent être déclarés qu'en cas d'exportation vers un entrepôt douanier.
E215	Other header Check	SI le bloc d'adresse <Acquéreur> est complété ALORS le pays de l'acquéreur != CH ou FL SINON erreur	Le pays de l'acquéreur ne peut être ni la Suisse ni le Liechtenstein.
E223	Other header Check	SI le bloc d'adresse <Acquéreur> est complété ALORS la rue doit être indiquée.	Acquéreur: le nom de la rue manque.
E224	Other header Check	SI le bloc d'adresse <Entrepositaire> est complété ALORS la rue doit être indiquée.	Acquéreur: le nom de la rue manque.

2.1.5 Documents PDF et e-dec Web

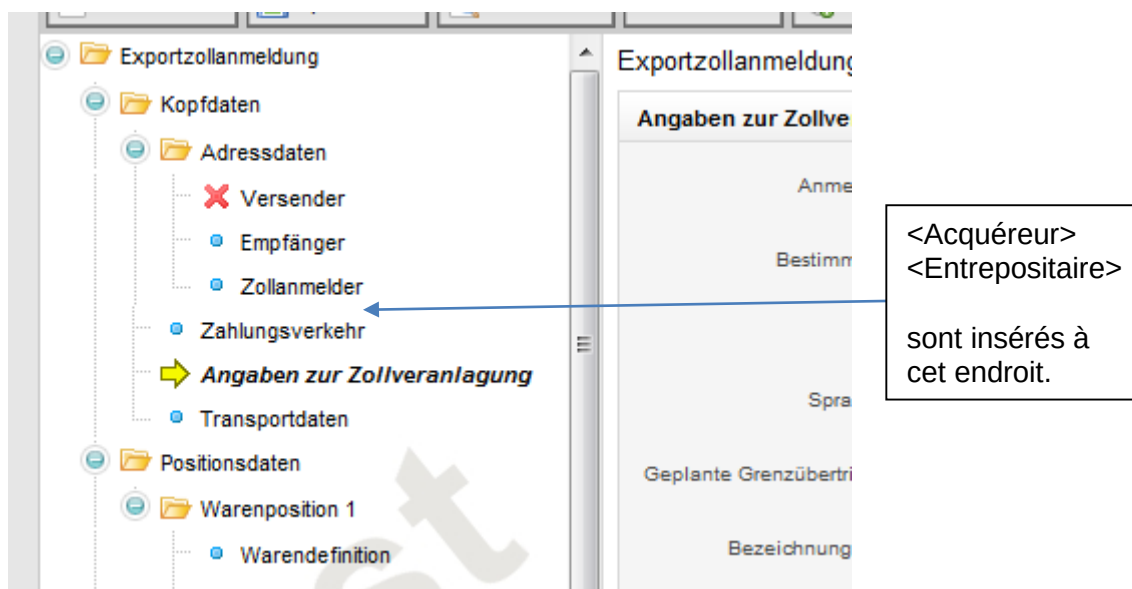
2.1.5.1 Documents PDF

Les deux nouveaux blocs d'adresse sont imprimés sur les documents PDF suivants:

- liste d'exportation

2.1.5.2 E-dec Web

Les nouveaux blocs d'adresse sont également intégrés au module d'exportation d'e-dec Web.



2.1.6 Dispositions et directives particulières

Il a été décidé de ne pas procéder à une adaptation analogue dans la déclaration en douane d'exportation du système informatique NCTS. Cela implique que les exportations vers un dépôt franc sous douane ou un entrepôt douanier ouvert ne peuvent plus être effectuées qu'à l'aide du système informatique e-dec.

Les mesures visant à mettre en œuvre les recommandations du CDF comprennent également une adaptation de l'ordonnance sur les douanes. Ces modifications de l'ordonnance entreront certainement en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

- A partir de cette date et jusqu'au passage au schéma XML 4.0, le partenaire de la douane devra indiquer l'acquéreur et l'entrepôt dans le champ <Mentions spéciales> des données d'en-tête de la déclaration en douane.
 - o La réglementation transitoire sera appliquée au plus tard jusqu'à la fin de l'exploitation parallèle des schémas XML 3.0, 3.1 et 4.0.

2.2 Nouveau bloc d'adresse pour destinataire agréé

Si un lieu agréé (LA) est déclaré dans la déclaration en douane d'importation, aucun contrôle n'est effectué à l'heure actuelle pour vérifier si celui-ci peut être utilisé par le destinataire agréé (Da). L'accord écrit du rapport de réception peut par conséquent être contourné.

Dans le cadre du projet «PPRD – processus de placement sous régime douanier» de l'AFD, il a été décidé de mentionner le destinataire agréé (Da) dans les listes d'importation et, parallèlement, de contrôler dans la déclaration si le Da a saisi le LA indiqué.

Par ailleurs, grâce à cette modification, tous les déclarants sont désormais mentionnés dans la liste d'importation avec les données d'adresse.

2.2.1 Adaptations nécessaires dans le schéma XML

La déclaration d'importation e-dec est complétée par le bloc d'adresse suivant (bloc XML):

- destinataire agréé

Concerne tous les attributs:			
Groupe	Destinataire agréé		
Appartenance (titre)	Données d'en-tête		
Attribut	Format	Mandatory (obligatoire)/ optional (facultatif)	Direction du trafic
Destinataire agréé		M	Importation
Nom	an..35	M	Importation
Complément d'adresse 1	an..35	O	Importation
Complément d'adresse 2	an..35	O	Importation
Rue et numéro	an..35	O	Importation
Complément d'adresse 3	an..35	O	Importation
Numéro postal d'acheminement	an..9	M	Importation
Ville	an..35	M	Importation
Pays	a2	M	Importation
TIN/IDE/n° de transitaire du Da	an..17	M Plausi	Importation
Référence du Da	an..35	O	Importation

2.2.2 Marchandises et envois concernés

Le bloc d'adresse pour destinataire agréé (Da) n'est utilisé qu'en cas d'importation, c'est-à-dire dans la procédure «destinataire agréé».

2.2.3 Réglementations applicables à la déclaration en douane

2.2.4 Règles de plausibilité

Les dates d'activation sont définies au chiffre 4.

2.2.4.1 Nouveautés

N°	Catégorie de règle	Description	Texte d'erreur
R348	Other header check	SI le lieu de taxation = 2 (domicile) ALORS le bloc d'adresse <Da> doit être complété ET le champ <TraderIdentification-Number> ainsi que le champ <Rue> du bloc d'adresse Da doivent être complétés. SINON erreur	Si le code du mouvement de transit est 1 (importation) et si le lieu de taxation est «domicile», il faut indiquer le destinataire agréé, y compris sa rue et son IDE.
R349	Other header check	On vérifie si le Da déclaré possède le rôle Da dans la GCD. Cette vérification doit se fonder sur l'IDE (champ <TraderIdentificationNumber> dans le bloc d'adresse Da.	La déclaration en douane ne peut pas être mise en œuvre. Le destinataire agréé (Da) déclaré n'est pas titulaire d'une autorisation.
R350	Other header check	SI le LA != CH00906ZO9999N000001 (pseudo-code) ALORS on vérifie si le LA est attribué au Da dans la GCD ET on vérifie dans la GCD si le bureau de douane déclaré correspond au bureau de douane de contrôle auquel le LA est attribué d'après la GCD.	La déclaration en douane ne peut pas être mise en œuvre. Le destinataire agréé (Da) n'est pas autorisé à conduire des marchandises au lieu agréé (LA).

2.2.4.1.1 Anpassen

Nr.	Rule-Kategorie	Beschreibung	Fehlertext
R306	Other header check	SI le lieu de taxation = 2 (domicile) ALORS l'indication du lieu de déchargement (code LA) est obligatoire SINON erreur.	Si le code du mouvement de transit est 1 (importation) et si le lieu de taxation est «domicile», il faut indiquer le lieu agréé (code LA).

2.2.4.1 e-dec easy

2.2.4.1.1 Nouveau

- K90: correspond à e-dec R349 (voir chiffre 2.2.4.1)
- K91: correspond à e-dec R350 (voir chiffre 2.2.4.1)
- K92: correspond à e-dec R306 (voir chiffre 2.2.4.1.1)
- K93: correspond à e-dec R348 (voir chiffre 2.2.4.1)

2.2.5 Documents PDF et e-dec Web

2.2.5.1 Documents PDF

Les deux nouveaux blocs d'adresse sont imprimés sur les documents PDF suivants:

- liste d'importation

2.2.5.2 E-dec Web

Le bloc d'adresse pour destinataire agréé n'est pas intégré dans e-dec Web. Il est interdit d'effectuer une déclaration à l'aide d'e-dec Web dans la procédure Da.

2.3 Adaptations relatives au perfectionnement et à la réparation

A l'heure actuelle, la réparation est déclarée avec un type de taxation qui lui est propre, ce qui n'est pas correct par rapport à la loi. La réparation est considérée comme un perfectionnement au sens de la LD (art. 12, al. 1 et art. 13, al. 1) et n'est pas un régime douanier admis (art. 47 LD). Les marchandises destinées à être réparées doivent être déclarées selon un des régimes effectifs mentionnés dans ces articles de loi, à savoir en particulier <Mise en libre pratique>/<Régime de l'exportation> ou <Régime du perfectionnement actif/passif>.

Pour cette raison, la déclaration en douane e-dec est adaptée de la manière suivante sur la base du schéma XML 4.0:

Réparation

Un nouveau champ intitulé <Réparation> est créé pour remplacer le type de taxation <Trafic de réparation>. A l'avenir, les marchandises destinées à être réparées pourront être combinées avec l'ensemble des types de taxation possibles.

Champs concernant le type de position, la valeur à l'exportation, les coûts de main-d'œuvre, la valeur du matériel neuf et le transport jusqu'à la frontière

A l'heure actuelle, les différents champs concernant le type de position peuvent être choisis en option dans e-dec standard et e-dec web (Import et Export) en cas de déclaration avec les types de taxation <Trafic de perfectionnement> et <Trafic de réparation>. Dans le cadre du projet <DDATE/TP>, il a été décidé de ne plus proposer ces champs. Les différentes valeurs doivent cependant toujours être comprises dans la valeur statistique.

2.3.1 Adaptations nécessaires dans le schéma XML

Genre d'adaptation	Entité	Attribut	Format
Nouveau champ	RÉGIME/STATISTIQUE	Réparation	Drapeau (oui/non) (valeur par défaut = 0)
Nouveau champ	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Genre de perfectionnement/réparation	an...280
Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Form. 11.71	
Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Type de position	

Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Valeur à l'exportation	
Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Coûts de main-d'œuvre	
Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Transport jusqu'à la frontière	
Champ à supprimer	PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION	Valeur du matériel neuf	

2.3.2 Adaptation des données fixes

Le <Type de taxation> 3 (réparation) ne sera plus utilisé une fois que le schéma 4.0 aura été mis en œuvre. Il sera supprimé dès que seul le schéma XML 4.0 sera officiellement disponible. Pour effectuer une déclaration avec le schéma 3.x lors de la phase de transition, il faut procéder comme de coutume.

2.3.3 Marchandises et envois concernés

En somme, toutes les déclarations en douane d'importation et d'exportation sont concernées par les modifications en raison de l'introduction du nouveau champ <Réparation> dans le bloc <RÉGIME/STATISTIQUE>. Ce champ est un drapeau. La valeur indiquée par défaut est 0 (non).

Le bloc <PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION> (et par conséquent les adaptations effectuées dans ce bloc) ne concerne que les envois qui sont déclarés dans le trafic de perfectionnement (<Type de taxation> 2) et/ou les envois pour lesquels la valeur du nouveau drapeau <Réparation> est oui.

2.3.4 Réglementations applicables à la déclaration en douane

La valeur indiquée par défaut dans le nouveau champ <Réparation> à l'intérieur du bloc <RÉGIME/STATISTIQUE> est 0 (non). Les réglementations suivantes sont appliquées à ce champ:

- déclaration en douane avec réparation: → insérer la valeur 1 (oui);
- déclaration en douane sans réparation: → conserver la valeur 0 (non);
- e-dec admet que la valeur 1 (oui) figure dans le champ <Réparation> pour tous les <Types de taxation> possibles. (Normalement, la valeur indiquée est <Trafic de perfectionnement> ou <Taxation normale>);
- les règles suivantes s'appliquent aux champs <Type de perfectionnement>, <Type de procédure>, <Type de décompte> et <Direction du trafic>:
 - <Type de taxation> = 2 (trafic de perfectionnement) → compléter tous les champs cités;
 - <Type de taxation> != 2 (autres que trafic de perfectionnement) ET <Réparation> = 0 (non) → aucune donnée ne doit être insérée dans le bloc <PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION>;

- <Type de taxation> != 2 (autres que trafic de perfectionnement) ET <Réparation> = 1 (oui) → Il convient non seulement de compléter le nouveau champ <Genre de réparation / perfectionnement>, mais il faut aussi impérativement saisir une valeur dans le champ <Direction du trafic>. Les champs <Type de perfectionnement>, <Type de procédure> et <Type de décompte> ne peuvent en revanche pas être utilisés.

- les règles suivantes s'appliquent au champ <Genre de perfectionnement / réparation> :

- le champ doit obligatoirement être complété si l'on est en présence d'une réparation;
- le champ doit obligatoirement être complété à l'importation si la direction du trafic est «actif» et à l'exportation si la direction du trafic est «passif».

2.3.5 Règles de plausibilité

Les dates d'activation sont définies au chiffre 4.

2.3.5.1 Importation

2.3.5.1.1 Nouveautés

N°	Catégorie de règle	Description	Texte d'erreur
R351	Specific Check 3	SI drapeau <Réparation> = 0 (non) ET <Type de taxation> != 2 (autres que trafic de perfectionnement) ALORS le bloc <PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION> ne peut pas être utilisé	Des données concernant le perfectionnement/la réparation ne peuvent être saisies que si une marchandise est importée en vue de son perfectionnement ou de sa réparation.
R352	Specific Check 1	SI <Type de taxation> = 1 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code d'allégement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 1 (taxation normale) avec réparation, l'utilisation du champ concernant l'allégement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.

N°	Catégorie de règle	Description	Texte d'erreur
R353	Specific Check 4	SI <Type de taxation> = 10 ou 11 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS erreur	Les types de taxation 10 et 11 (marchandise en retour) ne peuvent pas être combinés avec la réparation.
R354	Specific Check 5	SI <Type de taxation> = 5 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 5 (allègement douanier) avec réparation, l'utilisation du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
R355	Specific Check 6	SI <Type de taxation> = 6 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • DROITS DE DOUANE / TVA <Code d'allègement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 6 (tabac) avec réparation, l'utilisation du champ concernant l'allègement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
R356	Specific Check 7	SI <Type de taxation> = 7 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code d'allègement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 7 (exempt de droits de douane conformément à la LD) avec réparation, l'utilisation du champ concernant l'allègement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.

N°	Catégorie de règle	Description	Texte d'erreur
R357	Specific Check 8	SI <Type de taxation> = 8 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • <Clé statistique> • MARCHANDISE <Poids net douane> • MARCHANDISE <Code d'entreposage> • DROITS DE DOUANE / TVA <Code d'allégement douanier> • DROITS DE DOUANE / TVA <Taxation selon le poids net> • DROITS DE DOUANE / TVA <Tare additionnelle>	Dans le type de taxation 8 (exempt de redevances) avec réparation, l'utilisation des champs concernant la taxation selon le poids net, les redevances supplémentaires, l'allègement douanier, la clé statistique et le code d'entreposage n'est pas autorisée.
R358	Specific Check 2	SI le type de taxation = 2 ET <Direction du trafic> = 1 (actif) ALORS le champ <Genre de perfectionnement / réparation> doit être rempli.	Dans le trafic de perfectionnement avec direction du trafic 1 (actif), le champ «genre de perfectionnement / réparation» doit être rempli.
R359	Specific Check 3	SI le type de taxation = 3 ALORS erreur	Le type de taxation 3 n'est plus disponible à partir du schéma e-dec 4.0. La réparation doit être déclarée à l'aide du champ <réparation> du bloc <REGIME/STATISTIQUE>.

2.3.5.1.2 Suppression

Les règles suivantes peuvent être supprimées ou désactivées.

R104 (type de position dans les données fixes)

R188 (coûts de main-d'œuvre)

R194 (valeur à l'exportation/coûts de main-d'œuvre)

R196 (trafic de réparation/marchandise commerciale)

R199 (pas de code de marchandise 9999.9999 en cas de réparation)

R209 (type de décompte en cas de trafic de perfectionnement en procédure ordinaire ou simplifiée)

R248 (trafic de perfectionnement form. 11.71)

R340 (type de décompte en cas de procédure simplifiée)

R341 (procédure simplifiée en cas de trafic de réparation)

2.3.5.1.3 Adaptation

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
R162	Specific Check 1	SI <Type de taxation> = 1 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code d'allégement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 1 (taxation normale) sans réparation, l'utilisation du champ concernant l'allégement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
<u>R175</u>	Specific Check 4	SI <Type de taxation> = 10 ou 11 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans les types de taxation 10 et 11 (marchandise en retour) sans réparation, l'utilisation du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
<u>R176</u>	Detail Cross Check	SI les données fixes indiquent que seule une taxation avec allégement douanier peut être effectuée ALORS le type de taxation = 2, 3, 5, 10 ou 11 SINON erreur	Taxation avec allégement douanier seulement possible pour les types de taxation 2, 5, 10 et 11 (trafic de perfectionnement, trafic de réparation, marchandises en retour , allégement douanier, marchandises en retour d'après le droit douanier, marchandises en retour d'après le droit douanier/le droit relatif à la TVA).
<u>R179</u>	Specific Check 5	SI <Type de taxation> = 5 ET <Réparation> = 0 (non)	Dans le type de taxation 5 (allégement douanier) sans réparation, l'utilisation du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
		ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code de marchandise> = 9999.9999	
<u>R182</u>	Specific Check 7	SI <Type de taxation> = 7 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Code d'allégement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 7 (exempt de droits de douane conformément à la LD) sans réparation, l'utilisation du champ concernant l'allégement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
<u>R183b</u>	Specific Check 8	SI <Type de taxation> = 8 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • • <Clé statistique> • MARCHANDISE <Poids net douane> • MARCHANDISE <Code d'entreposage> • DROITS DE DOUANE / TVA <Code d'allégement douanier> • DROITS DE DOUANE / TVA <Taxation selon le poids net> • DROITS DE DOUANE / TVA <Tare additionnelle>	Dans le type de taxation 8 (exempt de redevances) sans réparation, l'utilisation des champs concernant la taxation selon le poids net, les redevances supplémentaires, l'allégement douanier, la clé statistique et le code d'entreposage n'est pas autorisée.
<u>R198</u>	Specific Check 3	SI <Type de taxation> = 3 <Réparation> = 1 (oui) ALORS <Marchandise commerciale> = 2 (non) SINON erreur	Les marchandises du trafic de réparation sont des marchandises non commerciales.

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
<u>R201</u>	Specific Check 6	SI <Type de taxation> = 6 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • DROITS DE DOUANE / TVA <Code d'allégement douanier> • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 6 (tabac) sans réparation, l'utilisation du champ concernant l'allégement douanier et du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
<u>R205</u>	Specific Check 2	SI <Type de taxation> = 2 ALORS les champs <Direction du trafic>, <Type de perfectionnement>, <Type de décompte> et <Type de procédure> et <Form. 11.71> doivent être complétés.	Les données concernant le perfectionnement manquent.
<u>R206</u>	Specific Check 3	SI <Type de taxation> = 3 <Réparation> = 1 (oui) ALORS les champs <Direction du trafic> et <Form. 11.71> et <Genre de perfectionnement/réparation> doivent être complétés.	Les données concernant le trafic de réparation (direction du trafic, admission temporaire form 11.71, type de position) font défaut.
<u>R208</u>	Specific Check 2	SI <Type de taxation> = 2 ET <Direction du trafic> = 1 (actif) ET code TVA != 3 (en franchise d'impôt) ET <Réparation> = 0 (non) ALORS <Type de procédure> = 1 (ordinaire) ET <Marchandise commerciale> = 1 (marchandise commerciale)	Dans le trafic de perfectionnement actif, la valeur indiquée dans le champ Type de procédure doit être 1 (ordinaire) et le code de marchandise commerciale doit être 1 (marchandise commerciale) si le code TVA n'est pas 3 (en franchise d'impôt). Le champ Type de procédure ne peut pas être utilisé dans les autres types de taxation.
<u>R301</u>	Specific Check 3	SI <Type de taxation> 3 != 2 (différent du trafic de perfectionnement) ET <Réparation> = 1 (oui)	Lorsqu'une marchandise destinée à la réparation n'est pas importée en trafic de perfectionnement, l'utilisation des champs «type de perfectionnement», «type de procédure» et «type de décompte» n'est pas autorisée.

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
		ALORS les champs <Type de perfectionnement>, <Procédure> et <Décompte> et <Valeur à l'exportation>, <Coûts de main-d'œuvre>, <Valeur du matériel neuf>, <Transport jusqu'à la frontière>, <Type de position> ne peuvent pas être utilisés. SINON erreur	
<u>R261</u>	Specific Check 2	SI <Type de taxation> = 2 ET <Direction du trafic> = 2 (passif) ET <Type de procédure> = 2 (simplifiée) ET <Réparation> = 0 ALORS le champ <Marchandise commerciale> = 1 (marchandise commerciale) SINON erreur	Si le type de taxation est 2 (trafic de perfectionnement), que la direction du trafic est 2 (passif), que le type de procédure est 2 (simplifiée) et qu'il ne s'agit pas d'une réparation, il faut activer le code 1 (marchandise commerciale) dans le champ «marchandise commerciale».

2.3.5.1.4

R190

R191

R193

R219

R229

R247

2.3.5.2 Exportation

2.3.5.2.1 Nouveautés

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
E216	Specific Check 8	SI <Type de taxation> = 8 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: DROITS DE DOUANE / TVA <Poids net douane>	Dans le type de taxation 8 (exempt de redevances) avec réparation, le champ «poids» ne doit pas être utilisé.

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
E217	Specific Check 1	SI <Type de taxation> = 1 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 1 (taxation normale), l'utilisation du code de marchandise 9999.9999 n'est pas autorisée.
E218	Specific Check 3	SI <Type de taxation> = 4 ou 6 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS les champs <Type de perfectionnement>, <Type de procédure> et <Type de décompte> ne doivent pas être utilisés • SINON erreur	Lorsqu'une réparation n'est pas effectuée dans le cadre du trafic de perfectionnement, l'utilisation des champs «type de perfectionnement», «type de procédure» et «type de décompte» n'est pas autorisée.
E219	Specific Check 2	SI le type de taxation = 2 ALORS les champs <Direction du trafic>, <Type de perfectionnement>, <Type de procédure> et <Type de décompte> doivent être remplis. SINON erreur	Les données concernant le perfectionnement manquent.
E220	Specific Check 4	SI le type de taxation = 4 ET <Réparation> = 1 (oui) ALORS erreur	Il n'est pas autorisé de déclarer des marchandises en retour en tant que réparation.
E221	Specific Check 2	SI le type de taxation = 2 ET <Direction du trafic> = 2 (passif) ALORS le champ <Genre de perfectionnement / réparation > doit être rempli.	Dans le trafic de perfectionnement avec direction du trafic 2 (passif), le champ «genre de perfectionnement / réparation» doit être rempli.
E222	Specific Check 3	SI le type de taxation = 3 ALORS erreur	Le type de taxation 3 (trafic de réparation) n'est plus disponible à partir du schéma e-dec 4.0. La réparation doit être déclarée à l'aide du champ <réparation> du bloc <REGIME/STATISTIQUE>.

2.3.5.2.2 Suppression

E064 (type de position dans les données fixes)

E173 (trafic de réparation)

E206old (perfectionnement)

E207 (type de perfectionnement, type de procédure et type de décompte utilisés dans le trafic de réparation)

2.3.5.2.3 Adaptation

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
E027b	Specific Check 8	SI <Type de taxation> = 8 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • DROITS DE DOUANE / TVA <Poids net douane>	Dans le type de taxation 8 (exempt de redevances), l'utilisation du champ «poids net douane» n'est pas autorisée.
<u>E115</u>	Specific Check 1	SI <Type de taxation> = 1 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS les attributs suivants ne peuvent pas être utilisés: • <Code de marchandise> = 9999.9999	Dans le type de taxation 1 (taxation normale), l'utilisation du NT 9999.9999 n'est pas autorisée.
<u>E134</u>	Specific Check 2	SI <Type de taxation> = 2 ET <Réparation> = 0 (non) ALORS <Code de marchandise commerciale> = 1 (marchandise commerciale) SINON erreur	Une marchandise faisant l'objet d'un trafic de perfectionnement sans réparation est considérée comme une marchandise commerciale.
<u>E138</u>	Specific Check 2	SI <Type de taxation> = 3 (réparation) <Réparation> = 1 (oui) ALORS <Marchandise commerciale> = 2 (marchandise non commerciale) ET les champs <Direction du trafic> et <Genre de perfectionnement/réparation> doivent être complétés SINON erreur	Les marchandises faisant l'objet d'une réparation doivent être déclarées comme marchandises non commerciales.

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
<u>E176</u>		SI <Type de remboursement> = 6 ET <Type de taxation> = 1, 2, 3 , 6 et ou 8 ALORS erreur	Le type de remboursement «autres» (type 6) ne peut être utilisé que pour les marchandises en retour avec demande de remboursement (type de taxation 4).
<u>E194</u>	Specific Check 3	SI le type de taxation != 2 (autre que trafic de perfectionnement) ET <Réparation> = 0 (non) ALORS le bloc <Perfectionnement / réparation > ne doit pas être utilisé.	L'utilisation des champs du bloc <PERFECTIONNEMENT/REPARATION> n'est autorisée que lorsqu'une marchandise est déclarée en trafic de perfectionnement et/ou pour réparation.

2.3.5.3 E-dec Easy

Dans e-dec Easy, il n'est toujours permis d'utiliser que les types de taxation «taxation normale» (1), «taxation en franchise de droits de douane au sens de la LD» (7) et «taxation en franchise de redevances» (8).

La déclaration relative à la réparation ne doit pas être effectuée dans e-dec Easy. Le nouveau champ <Réparation> ne peut par conséquent pas être complété dans e-dec Easy → la règle K2 reste inchangée. La règle K36 est complétée en conséquence.

2.3.5.3.1 Adaptation

N°	Catégorie de règle	Description/adaptation	Texte d'erreur
K36	e-dec Easy	Les champs suivants ne peuvent pas être utilisés: • RÉGIME/STATISTIQUE <Réparation> • PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION <Direction du trafic> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Type de perfectionnement> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Type de procédure> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Type de décompte> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Genre de perfectionnement/réparation> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Type de position> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Form. 11.71> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Valeur à l'exportation> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Coûts de main-d'œuvre> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Transport jusqu'à la frontière> • PERFECTIONNEMENT / RÉPARATION <Valeur du matériel neuf>	Les champs Réparation, Direction du trafic, Type de perfectionnement, Type de procédure, Type de décompte et Genre de perfectionnement/réparation Admission temporaire, Type de position, Valeur à l'exportation, Coûts de main-d'œuvre, Transport jusqu'à la frontière, Valeur du matériel neuf ne peuvent pas être complétés (rubrique Trafic de réparation/de perfectionnement).

2.3.6 Documents PDF et e-dec Web

2.3.6.1 Documents PDF

Le drapeau <Réparation> et le champ <Genre de perfectionnement/réparation> sont imprimés sur les documents PDF suivants:

- liste d'importation;
- liste d'exportation.

2.3.6.2 E-dec Web

Le nouveau drapeau <Réparation> est inséré dans le bloc <Régime/statistique>.

Importzollanmeldung > Positionsdaten > Warenposition 1 > **Warendefinition**

Warendefinition

Warenbezeichnung *

Warennummer * Informationen, welche Warennummer Sie verwenden müssen, erhalten Sie im [Tares](#)

Schlüssel

Zollbegünstigungscode

Verfahren / Statistik

Handelsware *

Veranlagungstyp *

Le drapeau <Réparation> est inséré à cet endroit.

Dans le point de menu <Perfectionnement/réparation>:

- le champ <Type de position> est supprimé;
- le champ <Genre de perfectionnement/réparation> est inséré entre les champs <Direction du trafic> et <Type de perfectionnement>.

Veredelung / Ausbesserung

Verkehrsrichtung * ▼ ⓘ

Veredelungstyp ▼ ⓘ

Verfahrenstyp ▼ ⓘ

Abrechnungstyp ▼ ⓘ

☐ Zollanmeldung für die vorübergehende Verwendung (ZAVV)

Positionstyp Ware, Lohn, Neumaterial, Fracht ▼ ⓘ

Le champ <Genre de perfectionnement/réparation> est inséré à cet endroit.

2.3.7 Attribution des codes de taxation

A la suite des adaptations réalisées dans le domaine du trafic de perfectionnement et de la réparation, le tableau d'attribution figurant dans le document D25 a été mis à jour.

2.3.8 Dispositions particulières

2.3.8.1 Mappage de la version 3.x vers la version 4.0 pendant la phase de transition

Dans un premier temps, les clients de la douane pourront continuer de transmettre les déclarations en douane avec un des schémas qui a été utilisé jusqu'à présent (3.0 ou 3.1). Ce n'est qu'au terme de cette phase de transition qu'e-dec n'acceptera plus que les déclarations en douane dans la version 4.0.

Durant la phase transitoire, e-dec convertit au schéma 4.0 les déclarations en douane que la personne assujettie à l'obligation de déclarer a transmises dans le schéma 3.x et donne la réponse dans la version 3.x du schéma.

Gestion des champs qui seront supprimés

Sur le plan du trafic de perfectionnement et de la réparation, cette situation a pour effet que les champs devant être supprimés d'après le chiffre 2.3.1 ne pourraient plus être affichés dans la liste d'importation ou d'exportation.

Il a par conséquent été convenu avec la DGD, section Mesures économiques, qu'e-dec insérerait les valeurs correspondantes dans le nouveau champ <Genre de perfectionnement/réparation>:

<Form. 11.71: non; Type de position: **marchandise, matériel neuf, main-d'œuvre, transport**; Valeur à l'exportation: 123456; Coûts de main-d'œuvre: 123456; Transport jusqu'à la frontière: 123456; Valeur du matériel neuf: 123456>

Bleu = élément de texte restant inchangé

Rouge = champ complété à partir des données de la déclaration en douane dans le schéma 3.x

2.4 Autres adaptations

2.4.1 Genre de revers tabac

Le champ <Genre de revers tabac> qui figure dans le bloc AUTORISATION n'est plus utilisé et est donc supprimé de tous les services possibles.

2.4.2 Numéro de groupage

Le champ <Numéro de groupage> est agrandi (passage de 5 à 9 caractères), car il a atteint ses limites en termes de capacité.

2.4.3 Numéro de déclarant

Chaque numéro de déclarant ne peut désormais être attribué qu'une seule fois à chaque transitaire.

Le champ <Numéro de déclarant> est agrandi (passage de 3 à 6 caractères) afin qu'un nombre suffisant de numéros de déclarant soit disponible à l'avenir.

2.4.4 Adresses

Une ligne supplémentaire intitulée <Complément d'adresse 3> est ajoutée à tous les blocs d'adresse. Les lignes déjà existantes <Complément d'adresse 1> et <Complément d'adresse 2> sont déplacées et insérées avant la ligne <Rue et numéro>. La ligne <Complément d'adresse 3> est placée après la ligne <Rue et numéro>.

Les adresses comprenant l'indication «c/o» et/ou une case postale pourront ainsi être mieux saisies à l'avenir.

Structure des blocs d'adresse jusqu'au schéma 3.1:

Nom
Rue et numéro
Complément d'adresse 1
Complément d'adresse 2
Numéro postal d'acheminement
Ville
Pays

Structure des blocs d'adresse à partir du schéma 4.0:

Nom
Complément d'adresse 1
Complément d'adresse 2
Rue et numéro
Complément d'adresse 3
Numéro postal d'acheminement
Ville
Pays

3 Adaptations dans edecResponse

3.1 Statut 211

3.1.1 Résultat de sélection

Pour l'exportateur, le statut 211 représente la confirmation que la DDE sera sélectionnée dans un délai de 30 jours et que les marchandises ont été placées sous contrôle douanier. Dans la réponse que l'exportateur non-Ea reçoit actuellement avec le statut 211, le fichier XML ne contient aucune information relative au résultat de sélection.

L'extension dont edecResponse fait l'objet permet désormais d'afficher le résultat de sélection <selectionResult> même dans le statut 211.

Exemple:

```
<declarant>
<traderIdentificationNumber>1000117</traderIdentificationNumber>
<declarantNumber>1</declarantNumber>
</declarant>
<initiator>1</initiator>
<correctionCode>1</correctionCode>
<goodsItem>
<traderItemID>1</traderItemID>
<customsItemNumber>1</customsItemNumber>
<selectionResult>1</selectionResult>
</goodsItem>
<goodsItem>
<traderItemID>2</traderItemID>
<customsItemNumber>2</customsItemNumber>
<selectionResult>1</selectionResult>
</goodsItem>
<goodsItem>
<traderItemID>3</traderItemID>
<customsItemNumber>3</customsItemNumber>
<selectionResult>1</selectionResult>
</goodsItem>
```

3.1.2 Information relative au transit

Le transitaire Ea peut demander une ouverture de transit lorsqu'il reprend la déclaration en douane d'exportation (DDE) de l'exportateur non-Ea en vue de la sélection. La demande de transit est communiquée au transitaire Ea avec le statut 205. L'exportateur non-Ea reçoit une réponse, avec le statut 211, qui lui confirme que les marchandises déclarées ont été placées sous contrôle douanier et que la DDE a été sélectionnée dans le délai imparti.

L'extension dont edecResponse fait l'objet permet de communiquer, dans le statut 211, une information relative à l'ouverture du transit à l'exportateur non-Ea.

Avec le résultat de sélection (voir chiffre 3.1.1), l'exportateur non-Ea pourra ainsi mieux évaluer le temps nécessaire jusqu'à l'établissement ou au téléchargement de la DTe ainsi que faire les préparatifs requis et adapter ses systèmes en conséquence.

Des informations relatives au téléchargement flexible de la décision de taxation électronique figurent dans le document suivant: [Décision de taxation électronique \(DTe\): nouvelles possibilités de téléchargement «code d'accès» et «moment flexible»](#).

Exemple:

```
<goodsDeclarationStatus>
<traderDeclarationNumber>fw-1437051350500</traderDeclarationNumber>
<traderReference>Meika 3787</traderReference>
<requestorTraderIdentificationNumber>1000117</requestorTraderIdentificationNumber>
<selectionCorrelationID>1234</selectionCorrelationID>
<customsOfficeNumber>CH001251</customsOfficeNumber>
<customsDeclarationNumber>15CHEE000006782149</customsDeclarationNumber>
<customsDeclarationVersion>1</customsDeclarationVersion>
<statusDate>2015-07-16</statusDate>
<statusTime>14:57:17</statusTime>
<status>211</status>
< transferToTransitSystem >0< transferToTransitSystem > ----> Wert 0 (keine Transit Erö-
ffnung) / Wert 1 (Transit Eröffnung)
</goodsDeclarationStatus>
</goodsDeclarationsResponse>
```

Restriction

Le statut 211 n'est transmis qu'une seule fois à l'exportateur non-Ea pour chaque version sélectionnée. Si un transitaire Ea oublie de procéder à l'ouverture du transit lors de la demande de sélection et qu'il doit effectuer cette opération ultérieurement à l'aide d'une autre demande de sélection dans la même version de la déclaration en douane d'exportation, le statut 211 n'est pas transmis une nouvelle fois à l'exportateur non-Ea.

4 Date de modification des règles de plausibilité

X = opération effectuée lors de la mise à jour indiquée

1. _2. = adaptation partielle lors de la mise à jour 1 / 2016 _adaptation complète lors de la mise à jour de l'automne 2016 (description détaillée à la fin du tableau)

N° de règle	Genre d'adaptation	Mise à jour 1 / 2016	Mise à jour de l'automne 2016
R348	Nouveauté		X
R349	Nouveauté	X (dépend de la GCD)	(X)
R350	Nouveauté	X (dépend de la GCD)	(X)
R351	Nouveauté	X	
R352	Nouveauté	X	
R353	Nouveauté	X	

N° de règle	Genre d'adaptation	Mise à jour 1 / 2016	Mise à jour de l'automne 2016
R354	Nouveauté	X	
R355	Nouveauté	X	
R356	Nouveauté	X	
R357	Nouveauté	X	
R358	Nouveauté	X	
R359	Nouveauté	X	
R104	Suppression	X	
R188	Suppression	X	
R194	Suppression	X	
R196	Suppression	X	
R199	Suppression	X	
R209	Suppression	X	
R248	Suppression	X	
R341	Suppression	X	
R162	Adaptation	X	
R175	Adaptation	X	
R176	Adaptation		X
R179	Adaptation	X	
R182	Adaptation	X	
R183b	Adaptation	X	
R198	Adaptation	X	
R201	Adaptation	X	
R205	Adaptation	X	
R206	Adaptation	X	
R208	Adaptation	X	
R261	Adaptation	X	
R301	Adaptation	1.	2.
R340	Suppression	X	
E216	Nouveauté	X	
E217	Nouveauté	X	
E218	Nouveauté	X	
E064	Suppression	X	
E173	Suppression	X	
E206	Suppression	X	
E027b	Adaptation	X	
E115	Adaptation	1.	2.
E134	Adaptation	X	

N° de règle	Genre d'adaptation	Mise à jour 1 / 2016	Mise à jour de l'automne 2016
E138	Adaptation	X	
E176	Adaptation		X
E194	Adaptation	X	
E207	Suppression	X	
K36	Adaptation	1.	2.

4.1 Adaptations partielles

- R 162
 - Première adaptation partielle: les lignes «ET <Réparation> = 0 (non)» et «PERFECTIONNEMENT/RÉPARATION <Genre de perfectionnement/réparation>» sont ajoutées à la règle.
 - Seconde adaptation partielle: les champs devant être supprimés de la règle sont éliminés.
- R175, R179, R182, R183b, R201, E115, K36
 - Voir R162 (par analogie)
- R301
 - Première adaptation partielle: la ligne commençant par SI est corrigée d'après la nouvelle description de la règle.
 - Seconde adaptation partielle: les champs devant être supprimés de la règle sont éliminés.

5 Traduction des nouveaux champs

Deutsch	Français	Italiano
Erwerber	Acquéreur	Acquirente
Einlagerer	Entrepositaire	Depositante
Zugelassener Empfänger	Destinataire agréé	Destinatario autorizzato
Ausbesserung	Réparation	Riparazione
Art der Veredelung / Ausbesserung	Genre de perfectionnement/réparation	Tipo di perfezionamento / riparazione

6 Adaptation de la décision de taxation (edecReceipt response v. 3.0)

A la suite des adaptations dans la déclaration en douane (schéma XML v. 4.0) le schéma XML edec Receipt (réponse) est adapté en conséquence avec la publication du nouveau schéma XML version 3.0.

D'avantage d'informations se trouvent dans le document [Change History XML](#).

Nom du champ	Attribut	Action pour edecReceipt v. 3.0 ?	Concerné	Remarques
Complément d'adresse 3	ad-dressSupple-ment3	ajouter	DTD, DTT, DT Export	
Rue et numéro	street	aucune		Ordre déjà adapté dans le schéma Receipt v. 2.0
Réparation	repair	ajouter	DTD, DTT, DT Export	
Genre de perfectionnement/réparation	repairReason	ajouter	DTD, DTT, DT Export	
Bloc <Destinataire agréé>	authorize-dConsignee	ajouter	DTD, DTT	
Admission temporaire (form. 11.71)	temporaryAd-mission	enlever		
Type d'article	positionType	enlever		
Valeur d'exportation	exportValue	aucune		a déjà été enlevé dans le schéma Receipt v. 2.0
Main d'œuvre	labourCost	aucune		a déjà été enlevé dans le schéma Receipt v. 2.0
Transport jusqu'à la frontière	freightToBor-der	aucune		a déjà été enlevé dans le schéma Receipt v. 2.0
Matériel neuf	newMaterial-Value	aucune		a déjà été enlevé dans le schéma Receipt v. 2.0
Revers Tabac	tobaccoPer-mitType	enlever		
No.de grou-page	bunchNumber	aucune		ne fait pas partie de la DT
Bloc <Acqué-reur>	vendee	aucune		ne fait pas partie de la DT
Bloc <Entrepo-sitaire>	bailor	aucune		ne fait pas partie de la DT
Déclarant	declarantNum-ber	adapter	DTD, DTT, DT Export	allongé de 3 à 6 positions